



Lettre ouverte à Monsieur Lamine GHARBI, Président de la FHP.

Paris, le 15 novembre 2022

Monsieur le Président,

FORCE OUVRIÈRE ne cesse d'alerter les fédérations employeurs de l'Hospitalisation Privée sur la situation catastrophique du secteur et dénonce la paupérisation des salariés.

L'absence de véritables négociations salariales depuis 2002 a pour conséquence, l'absorption par le SMIC des rémunérations des différentes catégories sociaux professionnelles. Cette situation remet gravement en cause la reconnaissance des diplômes et des qualifications.

Cela constitue un obstacle au recrutement et occasionne ainsi une fuite sans précédent du personnel lassé par les mauvaises conditions de travail. Cette situation dégradée ne permet plus à vos établissements de recruter de nouveaux professionnels. Les nouveaux diplômés préfèrent se diriger vers les autres secteurs de la santé, voire, quitter la branche pour exercer dans des secteurs professionnels différents.

A cela, s'ajoute un pouvoir d'achat des salariés qui baisse chaque mois un peu plus, en raison d'une inflation qui pourrait atteindre 10% d'ici à la fin de l'année. Les efforts demandés aux salariés sont inacceptables et insupportables ! La colère monte partout en France où des grèves éclatent pour revendiquer des augmentations de salaires.

Pour FORCE OUVRIERE, l'urgence porte aujourd'hui sur l'augmentation des salaires au regard de la progression de l'inflation, de son impact sur le coût de l'énergie et des produits de consommation courante.

Le 28 juin 2022, le Ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé une hausse du point d'indice de 3,5% pour les trois versants de la fonction publique applicable en une fois dès le 1^{er} juillet 2022. De ce fait, des négociations ont été engagées le 19 octobre 2022, pour transposer cette mesure via une enveloppe financée par les pouvoirs publics.

Suite aux premières séances de négociations, la Fédération patronale (FHP) présente un texte prévoyant une augmentation de 3 % de la valeur du point. Cet avenant prévoit une clause avaloire. Les entreprises qui ont accordées en 2022 des augmentations de salaire soit,



collectives, catégorielles ou individuelles pourront s'exonérer en tout ou partie de la revalorisation conventionnelle, financée par une enveloppe spécifique de l'Etat.

FORCE OUVRIERE a proposé :

- L'abandon de la clause avaloire excluant les entreprises ayant déjà mis en place une revalorisation salariale en 2022,
- Une augmentation de 3.5 % de la valeur du point,
- Une nouvelle grille de « Garantie d'augmentation de salaire ».

FORCE OUVRIERE reconnaît qu'il y a eu des avancées de la FHP mais considère qu'après plusieurs années de blocage de la valeur du point, les salariés ne peuvent pas entendre que cette augmentation soit limitée et inférieure à celle de la Fonction publique.

FORCE OUVRIERE déplore que la FHP ait décidé unilatéralement de la répartition de l'enveloppe de 250 millions : un fléchage en faveur des établissements, au détriment des salariés que nous représentons. Cette enveloppe ne doit pas seulement permettre à des établissements bénéficiant de la garantie de financement d'équilibrer leurs budgets mais doit, comme l'a préconisé le ministère, servir à l'augmentation générale des salaires.

FORCE OUVRIERE considère que la discussion avec les organisations syndicales n'est pas allée à son terme. C'est pourquoi, nous nous adressons solennellement à vous pour vous demander d'initier dans les plus brefs délais, une nouvelle négociation qui tiendra compte de nos revendications.

En l'absence de réponse, vous porterez avec vos instances et les grands groupes qui les composent, la responsabilité de la dégradation du climat social, déjà très tendu dans les établissements.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Franck HOULGATTE
Secrétaire Général
Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
FORCE OUVRIERE